



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3443

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3443**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "Rue Kayser" à Saint Genis les Ollières est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 (PPI) votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Par sa délibération n° 2018-2884 du 9 juillet 2018, le Conseil a ensuite approuvé la poursuite des études, liées à la prescription préfectorale d'études environnementales et l'individualisation complémentaire d'un montant de 119 216 € pour les mener à bien.

**I - Contexte du projet**

Le tronçon de la rue Kayser concerné par l'opération s'étend depuis la rue des Usclards jusqu'à l'allée des Charmettes, en limite nord de l'agglomération, dans un secteur résidentiel.

Il se caractérise par de larges voies de circulation et par l'absence de continuité cyclable et de cheminement piétonnier sécurisé.

Le projet initial devait se réaliser en partie en zone agricole, côté ouest de la rue Kayser, sur des terres agricoles inscrites au sein du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et au sein de l'espace naturel métropolitain "Plateau de Méginand et Vallons", avec des enjeux forts en matière de préservation des milieux naturels.

Afin de limiter l'impact sur l'environnement, le profil a été revu et s'inscrit aujourd'hui dans les emprises publiques existantes, permettant également une économie non négligeable tout en assurant le respect du programme initial.

**II - Objectifs du projet**

Il s'agit de mettre à disposition des piétons et des cyclistes, un aménagement qui sécurise leurs circulations, depuis la rue des Usclards jusqu'à l'allée des Charmettes, dernière voie de desserte d'habitations en limite nord de la commune.

La desserte du pôle sportif, via le chemin Méginand, est également un enjeu important.

Les géométries des carrefours Kayser/Usclards, Kayser/Bruyères et Kayser/Méginand seront revues, afin de sécuriser les manœuvres d'insertion sur la rue Kayser, ainsi que les traversées des modes actifs.

La prise en compte d'une meilleure gestion des eaux pluviales fait également partie des objectifs du projet.

### III - Programme du projet

En profil courant, le projet prévoit sur l'emprise publique existante :

- un trottoir comprenant une voie verte, mixant les circulations piétonnes et cycles, d'au moins 2,5 m de large, ainsi qu'un espace vert séparant la voie verte de la chaussée,
- une chaussée composée de deux voies de circulation d'une largeur totale de 5,5 m,
- la mise en œuvre d'un réseau de collecte des eaux pluviales, avec systèmes de rétention avant rejets,
- la mise aux normes des quais pour l'attente des cars,
- une bande cyclable dans le sens nord-sud.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux (EFPAT) est établie à 1 450 000 € TTC.

### IV - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire et calendrier

Le coût total de l'opération est évalué à 1 620 000 € TTC à la charge du budget principal.

Afin de financer les études préalables, l'opération a fait l'objet d'une première individualisation de 70 784 € TTC au titre de l'autorisation de programme études, puis d'une seconde individualisation de 119 216 € TTC par la délibération précitée du 9 juillet 2018.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 430 000 € TTC à la charge du budget principal.

Calendrier prévisionnel :

- étude de maîtrise d'œuvre : janvier à mai 2019,
- travaux d'aménagement : septembre à décembre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1 °- Approuve** le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au projet d'aménagement de la rue Kayser à Saint Genis les Ollières.

**2 °- Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 430 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 1 080 000 € en 2019 ;
- 350 000 € en 2020.

sur l'opération n° OP09O5460.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 620 000 € TTC pour le budget principal, en raison des individualisations partielles pour un montant de 119 216 € TTC et de 70 784 € TTC au titre de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**